

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011

13

Pour le produit **Prontopp TMC**

Ref.nr. 51004-01

1. Code d'identification unique du produit type:
EN 13813 : CT – C40 – F7
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément l'indentification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
Numéro de charge: voir l'emballage du produit
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Mortier fluide à base de sulfate de calcium pour des applications à l'intérieur.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
Grouttech (Belgique),
Rue Victor Bocqué 11,
9300 Alost
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
non relevant
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:
Système 4 (usage à l'intérieur)
Système 4 (pour usage à l'intérieur, avec des exigences anti-feu)
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:
non relevant
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
non relevant

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance au feu	A ₁	EN 13813: 2002
Dégagement substances corrosives	SR	
Perméabilité à l'eau	NPD	
Résistance à l'usure	NPD	
Résistance à la compression	C40	
Résistance à la flexion	F7	
Résistance aux chocs	NPD	
Isolation contre bruits de contact	NPD	
Absorption acoustique	NPD	
Isolation thermique	NPD	
Résistance chimique	NPD	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Aalst, avril 2013

